Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 14

Artikel: Les cent ans de la légion étrangère

Autor: Delys, Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708238

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du nord-est, où le danger d'une violation de frontière de la frontière neuchâteloise et vaudoise jusqu'à Saint-de la frontière neuchâtelois et vaudoise jusqu'à Saint-Cergue par les Verrières, Saint-Croix, Vallorbe et la Vallée de Joux. Il se trouvait lui-même à Neuchâtel dans la soirée du 31 janvier, quand on l'avisa de la demande du général Clinchant, qui sollicitait le gouvernement suisse de donner asile à son armée, seul moyen pour celle-ci d'échapper à la reddition ou à la destruction. Arrivé aux Verrières à minuit, le général Herzog y rencontra l'officier français muni de pouvoirs pour traiter. Ses conditions furent acceptées et signées, puis contresignées par le général Clinchant. A 5 heures du matin, le 1er février, commença le passage de la frontière, lugubre defilé de malheureux décharnés, déguenillés, dont un grand nombre se traînaient, les pieds et les jambes enveloppés de débris de vêtements. Ceux qui avaient conservé leurs armes les remettaient aux sentinelles suisses qui les entassaient des deux côtés des deux lignes parallèles suivie par les arrivants. Le flot s'écoula sans une interruption jusqu'au matin du 2 février. En descendant vers la plaine, les malades et les blessés étaient recueillis par la population, qui leur prodiguait tous les soins en son pouvoir; il leur semblait, disaient plusieurs, entrer au paradis.

La convention intervenue entre le général Herzog et le général Clinchant avait stipulé entre autres : le dépôt, à l'entrée sur territoire suisse, des armes, équipements et munitions ; le maintien des chevaux, armes et effets des officiers à la disposition de ceux-ci ; le retour immédiat en France, avec conducteurs et chevaux, des voitures de vivres et de bagages après dépôt de leur contenu ; la remise à la Confédération helvétique, en prévision des dépenses de l'internement, des voitures du trésor et des postes avec tout leur contenu.

Il entra en Suisse 87.847 hommes, dont 2.467 officiers, 11.800 chevaux, 285 bouches à feu, et 1.158 voitures diverses. Quelques milliers d'hommes parvinrent à gagner le col de la Faucille et Gex ; quelques autres Bourg en Bresse par la vallée de l'Ain. La France était au bout de son effort. Elle dut subir la paix et l'amputation de l'Alsace-Lorraine qui devait laisser dans le cœur de la nation une blessure jamais entièrement cicatrisée.

Lorsque la paix fut assurée par les ententes entre l'Assemblée nationale de Bordeaux et le nouvel Empire allemand instauré en janvier à Versailles, le rapatriement des internés put s'effectuer ; il eut lieu du 13 au 24 mars.

Les cent ans de la légion étrangère.

Ce mois-ci, la Légion étrangère atteint son centenaire. Logiquement, on devrait faire remonter beaucoup plus haut sa création, mais officiellement, elle date du 9 mars 1831.

Jusque-là, et depuis un passé très ancien, la France avait toujours eu à son service des troupes étrangères, ordinairement suisses, allemandes, écossaises ou irlandaises ; souvent même elles constituaient la partie principale de l'armée. C'est ainsi qu'à la bataille de Marignan il y avait en ligne seize mille étrangers sur vingt-six mille hommes. Sous Louis XV, ils n'étaient pas moins de cinquante-deux mille.

Quant vint la Révolution, l'effectif étranger était aussi élevé et il se produisit à son sujet maints incidents, au point que, dès 1789, l'Assemblée constituante émit le vœu que l'armée ne fut plus composée que de Français. Mais, quand il s'agit de la réaliser on se heurta à la résistance des régiments qui ne paraissaient pas disposés à accepter le licenciement. L'affaire traîna longtemps ; finalement, le 20 avril 1792, l'Assemblée législative décréta « que la nation adoptait tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendraient se ranger sous ses drapeaux pour défendre la liberté». Ainsi, la question se trouva résolue, et, mieux encore, on s'efforça d'attirer les soldats ennemis en proclamant que « la désertion, l'insurrection et l'opposition à la tyrannie étaient les devoirs des hommes libres ».

Des années passèrent qui virent tantôt diminuer, tantôt augmenter l'importance de la légion. En 1830, elle aidait brillamment à la conquête de l'Algérie, mais elle allait bientôt être dissoute, ces mercenaires turbulents et anonymes inquiétant alors le pouvoir. Cependant, quelques mois plus tard, Louis-Philippe reconstituait la Légion étrangère qui, depuis lors, n'a pas cessé d'exister.

Désormais, elle ne comprit plus, comme jadis, des bataillons constitués par nationalités ; chacun fut composé d'éléments confondus au hasard des engagements. Et, aussitôt, la carrière la plus brillante s'ouvre devant elle. Elle va d'abord en Espagne, puis revient en 1837 pour prendre part au siège de Constantine et participer, sous les ordres du maréchal Bugeaud, à la pacification de l'Afrique du Nord. Dix ans plus tard, on comptait qu'elle avait perdu, sur un effectif de six mille hommes, 33 officiers et 3643 soldats. C'est là le plus beau bilan de son héroïsme.

Puis la Légion passe en Crimée où elle récolte 29 citations à l'ordre du jour de l'armée. Plus tard, on la retrouve en Italie, à Magenta notamment, où elle récolte de nouvelles couronnes ; de là, elle passe au Mexique où sa conduite tient de l'épopée. Le 30 avril 1863, à Camaron, soixante légionnaires tiennent en respect pendant dix-neuf heures 2.200 Mexicains. Assiégés dans une maison, leurs chefs tués, mourant de faim et de soif, ils refusent de se rendre et le général ennemi, conquis par tant de bravoure, donne la vie sauve à ces héros, malgré les 330 morts qu'ils lui ont faits.

1870 voit la Légion à l'œuvre aux plus mauvaises heures ; puis, elle revient l'an d'après en Algérie où elle mate l'insurrection. Ensuite, c'est le Tonking où, à Tuyen-Quan, les quatre cents légionnaires du commandant Dominé dispersent sept mille Chinois. Enfin, c'est le Dahomey, Madagascar et le Maroc. . . . On peut dire que la Légion n'a pas volé le ruban rouge et la croix de guerre qui s'accrochent à son drapeau.

Parfois, un incident imprévu, une confidence, l'indiscrétion d'une heure d'ivresse permet d'identifier certains des soldats anonymes. Quelles découvertes on a faites ainsi. On a pu savoir qu'un prince allemand, cousin de Guillaume II, se trouvait dans ce milieu hétéroclite. On a noté également et au même temps, c'est-à-dire avant la dernière guerre, la présence d'un ancien évêque qui, après avoir été un mauvais prêtre, était devenu le meilleur soldat ; d'un ancien préfet ; d'un neveu du maréchal allemand Von der Goltz; d'un prince portugais; d'un premier prix du Conservatoire de Paris, et puis de professeurs, de médecins, d'ingénieurs et nombre d'officiers des armées étrangères. Les raisons mystérieuses qui avaient conduit ces hommes vers ce refuge périlleux devaient être bien curieuses et sans doute bien douloureuses souvent. . . .

Ce mélange de tempéraments si divers n'est pas sans compliquer singulièrement la tâche des chefs. Pour

obtenir de soldats aux origines si diverses dont beaucoup ont occupé, dans le passé, des situations indépendantes et parfois élevées, dont la cervelle est chaude et l'épiderme sensible, une discipline à la fois sévère et souple est nécessaire. Ne l'applique pas qui veut. Certains incidents sont nés justement d'erreurs de psychologie commises par certains officiers. Par contre, il en est d'autres qui étaient adorés par leurs hommes et en obtenaient d'eux tout ce qu'ils voulaient. Le maréchal Canrobert et le général de Négrier qui avaient, autrefois, commandé à la Légion y ont laissé, à ce point de vue, un souvenir impérissable. Robert Delys.

Billet du jour!

Les statistiques sont presque toujours intéressantes! Sait-on par exemple que durant ces quatre dernières années, environ 28,000 jeunes gens se sont présentés annuellement pour les examens du recrutement? Ce qui représente plus de 100,000 hommes, un beau nombre! Les chiffres vont tomber maintenant; nous atteindrons à peine, 25,000 (24,780 pour 1931). Mais nous venons d'être serrés par la nécessité de recupérer une partie du contingent de la classe d'âge suivante par suite du retard apporté en 1919 dans l'instruction des recrues.

On annonce d'autre part qu'en 1932, tous les recrutables de la classe 1912 seront convoqués!

Voilà qui va mettre sur les dents (expression pittoresque!) nos médecins militaires toujours si dévoués, n'en déplaise à ceux qui ne cessent de les attaquer.

Sans doute leur rôle est ingrat et les erreurs sont faciles dans un recrutement pour lequel on dispose d'un temps relativement trop court! Mais en sont-ils responsables? . . . .

Quand on considère le nombre des Suisses engagés à la Légion Etrangère française, par exemple, et qui ont été libérés du service chez nous, on reste rêveurs! . . . La vie est dure sur la terre des colonies; pour résister au climat, aux combat meurtriers, à une discipline de fer, vous avouerez qu'il faut avoir une bonne santé! Alors? . . . Il faut avouer que, jusqu'à la guerre en tout cas, on a peut-être été trop «coulant» pour certains cas douteux. Je sais bien qu'on n'avait pas besoin alors d'un trop grand effectif; d'autre part, on entendait dire froidement dans des milieux pourtant intelligents qu'un soldat coûte cher à la Confédération tandis qu'un citoyen qui paie sa taxe militaire est d'un bon rapport pour la collectivité! Est-ce une boutade? Ou parlait-on sérieusement? . . .

D'autre part, on a parfois exagéré dans un sens contraire, c'est-à-dire qu'on a incorporé des jeunes gens peu aptes au métier des armes. Durant leur période de service, ces demi-malades en ont fait voir de toutes les couleurs aux médecins de bataillon ou d'autres unités! Traînant la jambe derrière les colonnes, fourbus après le moindre effort, ils étaient d'un exemple déplorable pour leurs camarades. Pour finir, c'est l'assurance militaire qui était mise à contribution!

Personnellement j'ai eu sous mes ordres un malade qu'on aurait dû renvoyer chez lui ou interner; c'était d'ailleurs un bon soldat et il fut nommé appointé. Hélas, pendant la mobilisation il se tua en se tirant un coup de fusil, dans un verger, à la frontière.

Depuis la guerre on extamine avec plus de soins encore qu'auparavant les cas relevant de la santé physique de l'armée. Nos médecins militaires qu'il faut absolument défendre contre des attaques injustifiées font l'impossible pour que les examens sanitaires des recrues comme des soldats soient rigoureusement contrôlés.

Monsieur Minger, nous le savons, cherche le moyen de n'incorporer que des hommes absolument aptes au service qu'on leur demande. C'est qu'il ne s'agit plus de s'embarrasser d'être inutiles qui paralyseront l'action des autres hommes pendant un combat. Notre armée est nombreuse: On compte qu'avec la Constitution de 1848, article 19, l'élite devrait comprendre aujourd'hui 108,000 hommes, plus 54,000 pour la réserve (50% de l'élite). En tout, c'est la moitié environ des effectifs actuels.

La taxe militaire, instituée en 1874, était surtout considérée comme une faveur, lors de sa création. La question santé physique ne venait qu'au second place!

La guerre nous a donné de grandes leçons; examinons à l'aide de l'expérience le meilleur moyen d'avoir une armée vraiment apte à sa tâche; les services auxiliaires ont pris tant d'importance maintenant que les «réformés» pourront toujours y trouver un emploi. D.

De tout un peu.

Comment compléter l'instruction des recrues.

Le Département militaire fédéral communique:

«La nouvelle manière de combattre de l'infanterie, issue des expériences de la guerre mondiale, liée à l'introduction de nouvelles armes, a compliqué d'une façon considérable la formation individuelle du soldat et celle de la troupe. Le soldat doit maintenant plus qu'auparavant compter sur lui-même; il doit personnellement réfléchir et devenir agissant. Les sous-officiers et officiers ont à disposer et à juger comme ce n'était le cas auparavant que pour les officiers supérieurs. La collaboration des divers éléments de combat et des diverses armes du feu exige une tactique méthodique et détaillée nouvelle, en particulier le commandant de campagne, comme propre chef de combat d'infanterie, doit recevoir une formation approfondie de la guerre de combat.

«Il y a longtemps que l'on reconnaît que l'école de recrues, au cours de laquelle la formation fondamentale est acquise, est d'une durée trop courte et que, dans les cours de répétition avec la troupe, tout ce qui a pu être appris au cours de l'école de recrues ne peut être repris.

«On a, en conséquence, cherché les moyens de remédier à cet inconvénient. On a proposé en premier lieu de prolonger la durée de l'école de recrues en la faisant suivre immédiatement du premier cours de répétition et en utilisant ainsi les deux semaines gagnées pour la formation de combat et du service de campagne dans les compagnies et les bataillons.

«La commission de la défense nationale ainsi que les commandants de divisions et les chefs d'armes se sont occupés de cette suggestion. Il a cependant fallu se rendre compte que les prescriptions légales de l'organisation militaire n'admettent aucune interprétation de ce genre. Il faut donc chercher d'autres solutions. L'une résiderait dans la réunion pour le premier cours de répétion des recrues de la dernière école et de leurs cadres pour les former ensuite au service en campagne